Cimetière

Le cimetière communal de Pessac a une superficie de 5 hectares et comprend 5500 concessions ainsi qu'un site cinéraire.

Le cimetière

Le site du cimetière a une superficie proche de 5 hectares et comprend 5500 concessions et un site cinéraire.
Les entrées sont situées avenue Jean Cordier (entrée principale), avenue Hector Domecq et rue du Pin Vert.

Trois agents à temps complet assurent à la fois les missions techniques (entretien du site : tonte espaces verts, désherbage manuel sans pesticide, balayage) et les missions administratives (accueil physique et téléphonique du public, des entreprises et opérateurs funéraires, contrôle de la régularité des travaux,...).

Depuis 2015, des travaux d'embellissement du cimetière ont été réalisés : réfection des allées (le site comprend 3 km d'allées), plantations d'arbres, revégétalisation des espaces et installation de bancs.

Le 28 novembre 2017, le cimetière a obtenu la certification Eco-Jardin (référence de gestion écologique) pour un développement durable. Parmi les actions entreprises figurent la gestion raisonnée de l'eau, l'implantation de bacs de tri des déchets et l'installation de nids pour les oiseaux, dont la population ne cesse d'augmenter.

Depuis 2021, un espace muséal a même été construit au cœur du cimetière comme un conservatoire à ciel ouvert d'art funéraire. Il abrite une trentaine d'objets (croix en fer forgé et compositions florales en céramique) datant du milieu du XIXème siècle. Le cimetière de Pessac accueille également un certain nombre de sépultures présentant un intérêt historique ou patrimonial (tombeau datant de 1831, tombe monumentale de la famille Ducourt avec un cénotaphe...).

INFOS PRATIQUES

Le cimetière est ouvert au public tous les jours de 8h30 à 17h30.

L'accueil administratif au cimetière est ouvert au public du lundi au samedi sauf les jours fériés (à l'exception du 1er novembre) de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

En cas de décès

Si vous devez faire face au décès d'un proche, l'ensemble des démarches administratives nécessaires

auprès de la mairie, seront effectuées par les pompes funèbres.

Devis pompes funèbres

Il est dorénavant obligatoire pour les organismes de pompes funèbres de déposer des devis dans les mairies où elles ont leur siège social.

L'objectif est de faciliter les démarches aux familles en deuil et leurs permettre de comparer les tarifs liés à l'organisation des obsèques.

Ainsi la législation a rendu obligatoire (loi 2015-177 du 16 février 2015) ce dépôt,de devis conformes aux modèles établis par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. Ces modalités sont effectives dans les mairies où elles ont leur siège social, où elles sont situées et auprès de celles de plus de 5 000 habitants.

Pour les communes de plus de 5 000 habitants, ces devis sont dorénavant publiés sur le site web de la commune (article L2223-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vous pouvez télécharger ci-dessous les devis établis par les entreprises présentes sur le territoire de Pessac.

CONTACT

Agents du cimetière

Avenue Jean Cordier 33600
Pessac

07 64 03 09 25

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. /

De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS